

Pièces à fournir :

- Copie intégrale des actes de naissances délivrée depuis moins de 3 mois à la date du mariage.**
- Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de Séjour, permis de conduire,...)**
- Justificatif de domicile ou de résidence récent (moins de 3 mois)**
- Attestation sur l'honneur du domicile.**
- Si contrat de mariage : certificat du notaire**
- Civilité des témoins et leurs pièces d'identité (si l'adresse est différente de la pièce d'identité, fournir un justificatif de domicile)**
- Pour les personnes étrangères : certificat de coutume et de célibat.**